



DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE  
ARRONDISSEMENT DE PALAISEAU

## DECISION DU MAIRE n°59/2024

### **Objet : Cession de gré à gré d'un véhicule communal immatriculé AD-901-BL**

Le Maire d'Arpajon,

**VU** le Code général des Collectivité Territoriales et plus particulièrement l'article L. 2122-22,

**VU** la délibération du Conseil Municipal n° 25/2020 du 03 juin 2020 relative au pouvoir de décision du Maire en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDERANT** que la commune d'Arpajon est propriétaire d'un véhicule immatriculé AD-901-BL, de marque PEUGEOT, modèle 206,

**CONSIDERANT** que la ville d'Arpajon souhaite procéder à la cession de ce véhicule,

**CONSIDERANT** la proposition d'achat formulée par la société ESPRIT AUTOMOBILES 91, n° SIRET 78856637000029, sise 1 RUE DES CHAMPS 91290 ARPAJON,

### **DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : De céder le véhicule communal immatriculée AD-901-BL, de maque PEUGEOT, modèle 206 à la société ESPRIT AUTOMOBILES 91, n° SIRET 78856637000029, sise 1 RUE DES CHAMPS 91290 ARPAJON, pour un montant de 1 500 euros.

**Article 2** : La recette provenant de la vente sera inscrite au budget communal.

**Article 3** : Conformément à l'article R421-1 du Code de justice administrative, les intéressés désirant contester cette décision peuvent saisir le Tribunal Administratif de Versailles 56 avenue de Versailles – 78000 VERSAILLES par courrier ou sur le site télécours citoyens ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)), d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de la transmission au contrôle de légalité. Ce délai ne fait pas obstacle à l'exécution de la présente décision.

**Article 4** : Le Maire est chargé de l'application de la présente décision dont ampliation sera adressée ;

- à la préfecture de l'Essonne.

Fait à Arpajon, le 18/12/2024

Le Maire, Christian BERAUD

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la  
Présente décision en application de l'article L 2131-1 du CGCT  
Le maire, Christian BERAUD